



# Dix jours de congé de maladie payés et des communautés en santé

Dès le premier jour de la pandémie, le gouvernement libéral a agi rapidement pour s'assurer que les Canadiens reçoivent le soutien dont ils avaient besoin, notamment une gamme de vaccins sûrs et efficaces. Grâce à un approvisionnement rapide et proactif axé sur un portefeuille diversifié de vaccins, le gouvernement libéral a déployé la plus vaste campagne d'immunisation de l'histoire du pays. À l'échelle mondiale, le Canada continue d'afficher l'un des meilleurs taux de vaccination, avec plus de 80 pour cent des Canadiens admissibles ayant reçu leur première dose et 70 pour cent étant entièrement vaccinés.

La réponse du Canada à la COVID-19 figure parmi les meilleures au monde. Il est de notre devoir d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens, de continuer à les soutenir et de leur permettre de retourner au travail et à l'école en toute sécurité.

## 10 jours de congés de maladie payés

Avant la pandémie, plus de la moitié des travailleurs canadiens n'avaient pas accès aux congés de maladie payés et environ les trois quarts d'entre eux gagnaient moins de 25 000 dollars par an<sup>1</sup>.

Les employés ne devraient pas avoir à choisir entre leur santé et le paiement de leurs factures ou entre leur santé et des lieux de travail sécuritaires, productifs et qui contribuent à faire prospérer notre économie.

S'il est réélu, le gouvernement libéral préparera le Canada aux pandémies futures en mettant en œuvre un plan visant à renforcer les politiques et les mesures en matière de congés de maladie dans tous les ordres de gouvernement et dans tous les secteurs.

Un gouvernement libéral proposera des modifications au Code du travail du Canada, dans les cent premiers jours de son nouveau mandat, pour fournir à tous les travailleurs sous réglementation fédérale 10 jours de congés de maladie payés. En vertu de ces modifications, les employés pourront prendre leurs congés de maladie une ou deux journées à la fois, voire plus. Le gouvernement libéral a été le premier à instaurer 3 journées de congé pour des raisons personnelles payés pour les employés sous réglementation fédérale, une mesure que les conservateurs, le NPD et le Bloc Québécois ont tous rejetée.

Cette modification s'appuiera sur un important projet de loi présenté par le gouvernement libéral pendant la pandémie, c'est-à-dire la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, laquelle a fourni une aide critique au revenu pour les employés et les travailleurs autonomes incapables de travailler pour cause de maladie ou qui ont dû s'isoler en raison de la COVID-19. Les Canadiens qui ont pris les précautions nécessaires et ont agi afin de protéger leur santé ainsi que celle de leurs proches ont ainsi pu tirer parti de ce programme, qui prendra fin le 23 octobre 2021.

La Prestation canadienne de maladie pour la relance économique offre à une personne la possibilité de recevoir 500 \$ par semaine pendant un maximum de quatre semaines.

En plus d'offrir un congé de maladie payé de dix jours aux travailleurs sous réglementation fédérale en modifiant le Code canadien du travail, un gouvernement libéral soutiendra ces derniers en convoquant immédiatement les provinces et les territoires afin de discuter de la réglementation des congés de maladie à l'échelle du pays. Ces discussions s'appuieront sur des consultations avec des petites entreprises de tous les secteurs.

Même si un gouvernement libéral respectera toujours les champs de compétence des provinces et des territoires et tiendra compte des besoins uniques des petites entreprises, il encouragera fortement les provinces et les territoires à égaler ou surpasser le modèle fédéral de congé de maladie.

### **Bâtir des communautés en santé**

À l'approche de l'automne 2021, une des grandes priorités des libéraux est d'assurer un retour en classe en présentiel et une reprise d'activités communautaires sûres.

Les données indiquent que le virus de la COVID-19 peut se propager plus facilement lorsqu'un grand nombre de personnes se trouvent dans un endroit fermé avec une mauvaise circulation d'air pendant des périodes prolongées. Selon Santé Canada : « Une ventilation adéquate est l'un des moyens d'aider à prévenir la propagation de la COVID-19. Une bonne ventilation remplace l'air intérieur par de l'air extérieur, aidant ainsi à éliminer les particules potentiellement infectieuses à l'intérieur. »

C'est pourquoi un gouvernement libéral réélu :

- investira un montant supplémentaire de 100 millions de dollars dans le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire pour l'amélioration des systèmes de ventilation partout au Canada, et dix millions de dollars pour améliorer la qualité de l'air dans des écoles des Premières Nations dans les réserves.
- investira de 100 millions de dollars dans l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé, dont 70 millions de dollars dans un nouveau volet pour l'amélioration de la ventilation.
- offrira un crédit d'impôt aux petites entreprises afin qu'elles puissent investir dans l'amélioration de leur système de ventilation.

Ces investissements augmenteront la sécurité de nos enfants, de nos jeunes, de nos travailleurs et des clients grâce à l'amélioration de la qualité de l'air et l'ajout d'une ligne de défense contre la transmission de la COVID-19.

### **Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire**

Le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire de 2 milliards de dollars a été créé en août 2020 et le deuxième versement du financement a été annoncé en janvier 2021. Le fonds peut être utilisé pour mettre en place diverses mesures, notamment pour adapter des espaces d'apprentissage et d'apprentissage à distance, pour améliorer des systèmes de ventilation, l'hygiène et les stations de désinfection des mains, pour acheter de l'équipement de protection individuelle et des produits de nettoyage, et pour offrir des formations sur la santé et la sécurité à des employés.

Tout en respectant la compétence provinciale et territoriale, l'annonce d'aujourd'hui propose 100 millions de dollars supplémentaires pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles canadiennes. Les projets peuvent comprendre l'amélioration de la ventilation grâce à des mises à niveau ou à des conversions de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, ou la mise en œuvre de solutions de rechange pour limiter la propagation de la COVID-19 par le biais de purificateurs d'air (HEPA) dans toutes les pièces dépourvues d'un système de ventilation mécanique.

### **Initiative canadienne pour des communautés en santé**

Le nouveau volet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé fournira du financement à un large éventail d'organisations, notamment des organismes sans but lucratif, des organismes de bienfaisance et des communautés autochtones, pour des projets qui les aident à améliorer la ventilation grâce à la mise à niveau ou à la conversion de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, ou à la mise en place de solutions de rechange pour limiter la propagation de la COVID-19 par le biais de purificateurs d'air (HEPA) dans toutes les pièces dépourvues d'un système de ventilation mécanique. Le financement supplémentaire respectera les conditions établies dans l'entente actuellement en vigueur avec la province de Québec.

Les trois volets actuels de l'initiative sont la création d'espaces publics sécuritaires et dynamiques, l'amélioration de la mobilité et la mise en place de solutions numériques novatrices en réponse à la COVID-19. Des organismes de toutes les provinces et de tous les territoires ont mis en œuvre ce programme et l'ont bonifié, et ils s'assureront que les efforts de relance déployés protègent la santé de leur communautés et garantissent une résilience accrue face aux éventuelles pandémies.

## **Crédit d'impôt remboursable pour petites entreprises**

Grâce à un crédit d'impôt remboursable, les petites entreprises pourront ainsi améliorer la ventilation, et réclamer 25 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 dollars par emplacement de bâtiment, avec un maximum de 50 000 dollars par entreprise. Les frais admissibles peuvent comprendre la mise à niveau ou la conversion de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour répondre aux normes de santé appropriées. Le crédit d'impôt sera remboursable à 50 %.

Ce crédit d'impôt ne sera disponible qu'à partir du 1er septembre 2021 jusqu'à la fin de l'année fiscale 2022 pour encourager les mises à niveau rapides.

Tout au long de la pandémie, notre gouvernement a fait tout ce qu'il fallait – et continuera de le faire aussi longtemps qu'il le faudra – pour soutenir les Canadiens et assurer leur santé et leur sécurité. Et maintenant, alors que nous avançons ensemble, nous devons veiller à ce que la population continue de recevoir le soutien dont elle a besoin.

<sup>1</sup> <http://pwhr.sites.olt.ubc.ca/files/2020/09/GSS-COVID-19-Research-Brief-2020.pdf>